

déi Lénk

Myriam Cecchetti
Députée

Luxembourg, le 8 mars 2022

Concerne : Heure de questions au gouvernement

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma demande de question à l'attention de Monsieur le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Dans le contexte de l'annonce par Monsieur le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse de l'élaboration d'un projet de loi portant l'introduction d'une prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de maturité, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. Monsieur le Ministre a-t-il une estimation de la date de finalisation du projet de loi en question ?
2. Monsieur le Ministre peut-il m'expliquer pourquoi le projet de loi sur la prolongation de l'obligation scolaire ne pourrait entrer en vigueur que 3 ans après sa publication?
3. Monsieur le Ministre a-t-il une estimation du coût budgétaire de la prolongation de l'obligation scolaire, notamment en ce qui concerne la création d'offres de formation alternatives?
4. Existe-t-il un lien de causalité entre le retardement annoncé de l'entrée en vigueur de la loi sur l'obligation scolaire et les coûts budgétaires, voire un manque de ressources éventuel, pour assurer une application en bonne et due forme de la loi ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Myriam Cecchetti,
Députée

